



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Limiter le jeûne en Ehpad

Question écrite n° 18354

### Texte de la question

M. Jérôme Guedj appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la dénutrition liée à la durée excessive du jeûne nocturne en hôpital et institutions. Il y a 2 millions de personnes dénutries en France, dont 35 % des résidents d'Ehpad, soit 270 000 personnes. Les personnes âgées sont d'autant plus exposées à ce risque, qu'elles sont concernées par la sarcopénie, processus progressif de perte musculaire et de force qui s'accélère après l'âge de 75 ans. Le jeûne nocturne (délai séparant le dîner du petit déjeuner) entraîne un risque accru de dénutrition, tout comme des difficultés de sommeil, un accroissement des risques de chute et un dérèglement de la glycémie. C'est pourquoi l'arrêté du 26 avril 1999 préconise une durée du jeûne nocturne inférieure ou égale à 12h. Or la durée du jeûne nocturne, à l'hôpital ou en institution, est majoritairement supérieur à 13h (« Le jeûne nocturne - remettre le patient au centre du processus de soins - Pr B.Lessourd »), atteignant parfois 15 heures. Par ailleurs, les aides techniques (contenants et couverts adaptés) et humaines (personnel suffisant), ainsi que les propositions culinaires spécifiques (manger main) sont fréquemment insuffisantes, diminuant les apports alimentaires sans que cela ne soit dû à une anorexie. Les raisons de ce constat sont organisationnelles et financières. En effet, la relève du soir ayant en général lieu à 20h, les résidents dînent à 18h et parfois même à 17h. De plus, le manque de personnel entraîne une réduction du temps de repas et des occasions de repas collectifs. L'instauration d'une collation nocturne avant coucher permet de lutter contre ce phénomène. Alors, il souhaite connaître les dispositions qu'elle a prévues pour faire respecter l'arrêté du 26 avril 1999 et ainsi assurer une lutte effective contre la dénutrition des personnes âgées et des personnes malades.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jérôme Guedj](#)

**Circonscription :** Essonne (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18354

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** [Travail, santé et solidarités](#)

**Ministère attributaire :** [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 juin 2024](#), page 4414

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)